

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 3 DECEMBRE 2020

Le Maire Jacques FRADIN et les élus se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, avec le respect des gestes barrières.

Principaux points à l'ordre du jour :

DISSOLUTION DU CCAS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil municipal a validé :

- la dissolution. La compétence « Action sociale » sera exercée directement au sein du Conseil municipal. Les membres du CCAS restent en place au sein d'un « Comité consultatif », avec les mêmes missions
- le transfert du budget dans celui de la commune sur une ligne « action sociale » à compter du 1^{er} janvier 2021.

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « 8 A HUIT » AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil municipal a validé :

- la dissolution au 31 décembre 2020
- le transfert de l'actif et du passif « Investissement » et « Fonctionnement » dans celui de la commune au 1^{er} janvier 2021.

POINT SUR LE BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

Le solde de la ligne « Acquisition de matériel » en Investissement étant insuffisant pour parfaire l'achat de matériel (épareuse, prévision d'achat d'un générateur vapeur professionnel), le Conseil municipal a décidé de réduire la ligne « Voirie » de 20.000 € et de les porter sur la ligne « Acquisition de matériel ».

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil municipal a décidé à la majorité (1 abstention) l'indemnité de gardiennage de l'église à 400 €.

TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Les tarifs n'ayant pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil municipal a décidé une augmentation de 2% à compter du 1^{er} janvier 2021.

SUBVENTION POLOGNE

Une subvention de 300 € a été décidée.

CONTRAT IRIS : MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal a autorisé la signature du contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings :

- o Entretien et maintenance : 17.793,11 € ht (soit 4.448,28 € ht/an)
- o Mise à niveau sécuritaire : 1.904,55 € ht. (pour 4 ans).

La durée du contrat est de 4 ans, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur a été validé par le Conseil municipal.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Conseil municipal a pris acte du report de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2022.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SMVT

La candidature de Christian QUINTARD a été retenue.

DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil municipal a acté le retrait des livres trop vieux, abîmés ou obsolètes des rayons par l'équipe de bénévoles de la bibliothèque.